



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°14-2023-188

PUBLIÉ LE 22 AOÛT 2023

Sommaire

Direction départementale des finances publiques du Calvados /

14-2023-08-21-00058 - Arrêté du 21 août 2023 portant subdélégation de signature en matière de gestion domaniale (2 pages) Page 3

14-2023-08-21-00057 - Arrêté du 21/08/2023 portant subdélégation de signature en matière cadastrale (2 pages) Page 6

14-2023-08-21-00056 - DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION SPÉCIALE EN MATIÈRE DE COMMISSIONNEMENT  AUTOMOBILE AU PRÉFET DU CALVADOS (2 pages) Page 9

Préfecture du Calvados / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

14-2023-08-21-00052 - arrêté de subdélégation de signature en matière de gestion du domaine public suite au changement de préfet du 21/08/2023 (2 pages) Page 12

Préfecture du Calvados / Secrétariat général

14-2023-08-22-00003 - Arrêté préfectoral portant délégation à M. Arnaud BILLON pour représenter le préfet du Calvados devant le TA de Caen (1 page) Page 15

Direction départementale des finances
publiques du Calvados

14-2023-08-21-00058

Arrêté du 21 août 2023 portant subdélégation de
signature en matière de gestion domaniale



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CALVADOS**

**DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE DE GESTION DOMANIALE À COMPTER DU 21 AOÛT 2023**

Le directeur départemental des finances publiques du Calvados,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du Président de la République du 16 avril 2018, nommant Monsieur Bernard TRICHET administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Calvados ;

Vu le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Stéphane BREDIN, préfet du Calvados, à compter du 21 août 2023 ;

Vu l'arrêté interministériel du 18 janvier 1974 rendant applicable dans le département le régime des procédures foncières institué par les articles R. 1212-9 à R. 1212-6 du code général de la propriété des personnes publiques, par le décret n°67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation des acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements et par l'article 4 du décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 portant délégation de signature en matière domaniale à M. Bernard TRICHET, directeur départemental des finances publiques du Calvados ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}. - La délégation de signature, qui est conférée, à M. Bernard TRICHET, directeur départemental des finances publiques du Calvados, par l'article 1^{er} de l'arrêté susmentionné en date du 21 août 2023 accordant délégation de signature en matière de gestion domaniale, sera exercée par :

- M. Jean-François COCHENNEC, directeur chargé du pôle gestion publique,
- Mme Lorène RICHARD, inspectrice principale,
- Mme Marie-Josèphe LARIEUX, administratrice des finances publiques adjointe,
- M. Nicolas LEDOUX, administrateur des finances publiques adjoint,

Article 2. - En ce qui concerne les attributions visées sous les n° 6 et 7 de l'article 1^{er} de l'arrêté susmentionné en date du 21 août 2023 accordant délégation de signature à M. Bernard TRICHET, délégation de signature est accordée au fonctionnaire suivant


- M. Nicolas JAMES, inspecteur des finances publiques ;

Article 3. - Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Caen, le 21 août 2023

Le directeur départemental des finances
publiques



Bernard TRICHET

Direction départementale des finances
publiques du Calvados

14-2023-08-21-00057

Arrêté du 21/08/2023 portant subdélégation de
signature en matière cadastrale

**DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE CADASTRALE À COMPTER DU 21 AOÛT 2023**

Le directeur départemental des finances publiques du Calvados,

Vu la loi 43-374 du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu la loi 74-645 du 18 juillet 1974 sur la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

Vu le décret 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du cadastre ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, articles 38 et 43 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques de Basse-Normandie et du département du Calvados ;

Vu l'article 2 – 4° du décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du Président de la République du 16 avril 2018, nommant Monsieur Bernard TRICHET administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Calvados ;

Vu le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Stéphane BREDIN, préfet du Calvados, à compter du 21 août 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2023 portant délégation de signature en matière cadastrale à M. Bernard TRICHET, directeur départemental des finances publiques du Calvados ;

DÉCIDE :

Article 1 : La délégation qui m'est conférée par arrêté du préfet du Calvados en date du 21 août 2023, sera exercée par :


- M. Christophe DE VLIEGER, directeur du pôle fiscal à la direction départementale des finances publiques du Calvados,

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Caen, le 21 août 2023

Le directeur départemental des Finances
publiques



Bernard TRICHET

Direction départementale des finances
publiques du Calvados

14-2023-08-21-00056

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION SPÉCIALE EN
MATIÈRE DE COMMISSIONNEMENT
AUTOMOBILE AU PRÉFET DU CALVADOS



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
CALVADOS**

**DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION SPÉCIALE EN MATIÈRE DE COMMISSIONNEMENT
AUTOMOBILE AU PRÉFET DU CALVADOS**

A COMPTER DU 21 AOÛT 2023

VU le décret n° 2008-1283 du 8 décembre 2008 relatif au commissionnement des personnes auprès desquelles sont payées les taxes sur les certificats d'immatriculation des véhicules et aux modalités de recouvrement de la redevance destinée à couvrir les frais d'acheminement de ces certificats ;

VU l'article 1723 ter O B du code général des impôts relatif au paiement des taxes additionnelles ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

VU le décret du Président de la République du 16 avril 2018, nommant Monsieur Bernard TRICHET administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Calvados;

Vu le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Stéphane BREDIN, préfet du Calvados, à compter du 21 août 2023 ;

DECIDE :


Article 1 : Délégation spéciale est donnée à M. Stéphane BREDIN, préfet du Calvados, à l'effet de signer :

- toutes conventions relatives au commissionnement des professionnels du commerce de l'automobile par l'administration des finances publiques ;
- toutes décisions unilatérales de refus ou de retrait du commissionnement.

Article 2 : M. Stéphane BREDIN est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Calvados.

Fait à Caen, le 21 août 2023

Le directeur départemental des
Finances publiques



Bernard TRICHET

Préfecture du Calvados

14-2023-08-21-00052

arrêté de subdélégation de signature en matière
de gestion du domaine public suite au
changement de préfet du 21/08/2023



**Arrêté n° 2023-48 portant subdélégation de signature
en matière de gestion du domaine public et police de la circulation dans le
département du Calvados**

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

VU :

- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 22 juin 2022 portant nomination de M. Pascal GABET, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest à compter du 1er août 2022 ;
- l'arrêté du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers en date du 21 juin 2006 fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest et l'arrêté en date du 23 novembre 2022 portant réorganisation de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest ;
- l'arrêté préfectoral de Monsieur Stéphane BREDIN, préfet du Calvados en date du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Pascal GABET, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest ;
- le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2 ;
- l'organigramme du service ;

ARRETE

Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal GABET**, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, subdélégation de signature est donnée à **M. Michael LANGLET**, ICTPE, directeur adjoint exploitation et à **M. Arnaud LE COGUIC**, ICTPE, directeur adjoint ingénierie.

Article 2 :

Subdélégation est donnée dans la limite de leurs attributions à :

- **Nelson GONCALVES**, ICTPE, chef du service des politiques et des techniques, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 à 1.11 - 2.1 à 2.13 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Hélène BUHOT**, IDIM, adjointe au chef du service des politiques et des techniques, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 à 1.11 - 2.1 à 2.13 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Stéphane SANCHEZ**, ITPEHC, secrétaire général, à l'effet d'exercer les compétences prévues aux points 3.1 et 3.2 de l'arrêté préfectoral susvisé et de signer les actes relatifs à la procédure visée au 1.12 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Franck GOUEL**, IDTPE, secrétaire général adjoint, à l'effet à l'effet d'exercer les compétences prévues aux points 3.1 et 3.2 de l'arrêté préfectoral susvisé et de signer les actes relatifs à la procédure visée au 1.12 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Benoît HAUCHECORNE**, ICTPE, chef du district Manche-Calvados, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 - 1.2 - 1.4 à 1.11 – 2.11 et 3.2 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Eric BOGAERT**, IDTPE, adjoint au chef du district Manche-Calvados, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 - 1.2 - 1.4 à 1.11 - 2.11 et 3.2 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Victorien SOURICE**, TSCDD, adjoint au chef du district Manche-Calvados, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 - 1.2 - 1.4 à 1.11 - 2.11 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Natacha PERNEL**, AAE, cheffe du pôle juridique, à l'effet d'exercer la compétence prévue au point 4.1 de l'arrêté préfectoral susvisé et à signer les actes relatifs à la procédure visée au 1.12 de l'arrêté préfectoral susvisé
- **Ana-Maria OLIVEIRA**, SACDDCS, cheffe du pôle juridique par intérim, à l'effet de signer les actes relatifs à la procédure visée au 1.12 de l'arrêté préfectoral susvisé

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Article 4 :

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados et dont une copie sera adressée au préfet du Calvados.

Rouen, le 21 AOÛT 2023

**Pour le préfet du Calvados
et par délégation,
Le directeur interdépartemental
des routes Nord-Ouest**

Pascal GABET

Préfecture du Calvados

14-2023-08-22-00003

Arrêté préfectoral portant délégation à M.
Arnaud BILLON pour représenter le préfet du
Calvados devant le TA de Caen

Arrêté préfectoral portant délégation à Monsieur Arnaud BILLON pour représenter le Préfet du Calvados devant le Tribunal Administratif de Caen

Le préfet du Calvados
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de justice administrative et notamment son article R. 431-10 relative à la représentation de l'Etat devant les juridictions administratives ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 122-1 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Stéphane BREDIN, préfet du Calvados

SUR PROPOSITION de la secrétaire générale de la préfecture du Calvados

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée, au titre de l'instance n°2301339, à Monsieur Arnaud BILLON, directeur de la citoyenneté et des collectivités locales à l'effet de représenter le Préfet du Calvados devant le Tribunal Administratif de Caen à l'audience afférente à ladite instance et formuler, à cette occasion, toutes observations écrites et orales

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé. Une copie en sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen.

ARTICLE 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture du Calvados est chargée de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Caen, le 22/08/2023

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale

Florence BESSY

